



CAMPUS  
**TERRE &  
NATURE**

**FORMATION COURTE**

### ▶ **OPTION 1**

Venir suivre une formation complète d'une **durée de 1 à 4 jours** selon le Certiphyto

Coût de la formation  
**150 € TTC par journée.**

### ▶ **OPTION 2**

Suivre une formation à distance (modules de formation en ligne à réaliser en autonomie et passer le test de validation au CFPPA

Coût de la formation  
**156 € TTC par journée**

### ▶ **OPTION 3**

Venir passer le test informatique de 1h30 dans nos locaux

Coût de la formation  
**125 € TTC par journée**

## CERTIFICAT INDIVIDUEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES **CERTIPHYTO**



### **QUI DOIT OBTENIR UN CERTIPHYTO ?**

**L'ensemble des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires :**

- Les agriculteurs et leurs salariés qui encadrent ou réalisent des applications
- Les utilisateurs professionnels en zone non agricole (collectivités, golfs, campings, bailleurs ruraux, copropriétés...)
- Les applicateurs et / ou prestataires de services qui interviennent pour des tiers (Entreprises de travaux agricoles, paysagistes) et leurs salariés
- Les conseillers agricoles
- Les distributeurs et vendeurs de produits phytosanitaires (coopératives, négoce, jardinerie)

### **QUEL CERTIPHYTO CHOISIR ?**

- **Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément »**. Il permet de choisir, d'acheter et d'utiliser les produits phytosanitaires pour son propre compte ou dans le cadre de l'entraide agricole : agriculteurs, collectivités, golfs, copropriétés...
- **Certiphyto « Décideur en entreprise soumise à agrément »**. Il correspond au Certiphyto anciennement nommé « Décideur en travaux et services ». Il permet de choisir, d'acheter et d'utiliser les produits phytosanitaires dans le cadre d'activités de prestation de service, conformément aux référentiels de certification d'entreprise.
- **Certiphyto « Opérateur »** Il concerne les salariés et agents qui appliquent des produits phytosanitaires. Il permet d'utiliser les produits, selon les consignes données.
- **Certiphyto relatif à l'activité « Mise en vente**, vente des produits phytopharmaceutiques ».
- Il permet de vendre ces produits à usage professionnel et grand public, mais aussi d'organiser leur délivrance et d'informer sur les conditions d'utilisation, conformément aux référentiels de certification d'entreprise.
- **Certiphyto « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »** Il permet de conseiller et prescrire l'utilisation de ces produits à usage professionnel, conformément aux référentiels de certification d'entreprise

### **COMMENT OBTENIR LE CERTIPHYTO**

**Trois voies d'accès permettent d'obtenir ce certificat :**

- **VOIE 1 :** La validation d'un diplôme agricole obtenu il y a moins de 5 ans.
- **VOIE 2 :** Une formation qui intègre un test de vérification des connaissances. La durée de la formation dépend du type de Certiphyto (de 2 à 4 jours)
- **VOIE 3 :** Un test sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples). En cas d'échec à ce test, il est impossible de le repasser. Il y a alors une obligation de suivre la formation (VOIE 2). Le nombre de questions et le seuil de réussite varient selon le certificat demandé).

**Si vous avez obtenu un diplôme il y a moins de 5 ans, vérifiez en priorité si celui-ci vous permet d'acquérir le certificat dont vous avez besoin.**



**TAUX DE  
SATISFACTION**  
**100 %**

## COMMENT RENOUVELER LE CERTIPHYTO ?

Les Certiphyto doivent être renouvelés entre 3 et 6 mois avant la fin de validité de celui-ci :

- en suivant une formation "renouvellement Certiphyto (1 à 2 jours sans test)
- en passant un test sous forme de QCM



**TAUX DE  
RÉUSSITE**  
**99 %**

## PENSEZ À DEMANDER VOTRE CERTIPHYTO

**Vous avez suivi votre formation ou validé votre test Certiphyto, ou vous avez un diplôme permettant d'obtenir le certificat visé. Il vous reste à demander votre attestation et ce n'est pas automatique.**

- Vous avez 6 mois après la formation ou après la réussite de votre test..
- Il faut effectuer la demande de délivrance sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).
- En fin de procédure, vous devez déposer en pièce jointe votre attestation ou votre bordereau de score (remis en pdf par l'organisme de formation) ou votre diplôme.
- Une fois la saisie terminée, vous recevez un mail de la DRAAF avec la référence de votre télé-démarche.

Environ deux semaines après, reconnectez-vous sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), allez sur l'onglet "Mes documents" où vous pourrez télécharger le courrier du Ministère avec votre N° de Certiphyto (disponible pendant 6 mois).

### VOS RÉFÉRENTS SUR CARCASSONNE

VOS RÉFÉRENTS SUR CARCASSONNE				VOS RÉFÉRENTS SUR NARBONNE	
Pédagogie	Formation	Administration	Insertion	Pédagogie	Formation
Karine FAUDRY	Walid CHOUCAIR Aurélie SALGON	Estelle ESCOUBET	Blandine GALEA	Zoher BOUBSILA	Gaëtan BELLES Didier TAILHAN

### CARCASSONNE



**CFPPA DES PAYS D'AUDE**  
**Site de CARCASSONNE**  
Lycée Charlemagne  
Route de Ste Hilaire  
11 000 CARCASSONNE

## CONTACTS

04 68 119 119 : Taper 2  
[cfppa.pays-d-aude@educagri.fr](mailto:cfppa.pays-d-aude@educagri.fr)  
[www.campusterreetnature.fr](http://www.campusterreetnature.fr)  
@fcpa11 sur   



### NARBONNE



**CFPPA DES PAYS D'AUDE**  
**Site de NARBONNE**  
Lycée Martin Luther King  
Avenue des Etangs  
11 100 NARBONNE



Lycée Charlemagne  
Lycée Martin Luther King  
CFA agricole de l'Aude  
CFPPA des pays d'Aude  
Domaine Lycée Charlemagne



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

